

04/06/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 juin 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Madame la mairesse suppléante : Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Était absent : Monsieur Richard Tanguay, maire

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Maylis Toulouse, mairesse suppléante, ouvre la séance à 19 h 34 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport du maire et des membres du conseil
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de mai 2018
9. Résolutions
  - 9.1 Administration
    - 9.1.1 Engagement – Conseiller en développement économique
    - 9.1.2 Contrat – Responsable des eaux temps partiel
    - 9.1.3 Participation des élus à une activité de représentation
    - 9.1.4 Octroi d'une aide financière pour la tenue d'une séance d'information publique portant sur le compostage
    - 9.1.5 Octroi d'une aide financière à l'organisme Weedon Accueil
  - 9.2 Travaux publics
    - 9.2.1 Adjudication de contrat pour la fourniture d'abat-poussière
    - 9.2.2 Programme d'aide à la voirie locale
  - 9.3 Loisirs
    - 9.3.1 Coordonnateur en loisirs et vie communautaire
    - 9.3.2 Soutien au projet Dudswell
  - 9.4 Règlements
    - 9.4.1 Avis de motion - Règlement #2018-068 relatif à la gestion contractuelle
    - 9.4.2 Avis de motion – Règlement #2018-069 abrogeant le règlement #2016-044 portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire
    - 9.4.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt #2018-070 décrétant la construction de deux (2) tronçons de rue dans le quartier durable spécifiquement sur les lots #6 164 750, #6 164 751 et #6 164 752
    - 9.4.4 Avis de motion – Règlement#2018-071 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
    - 9.4.5 Adoption du projet de règlement #2018-067 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
10. Varia et affaires nouvelles
  11. Information des membres du conseil
  12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
  13. Levée de la séance

**2018-085**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**#3**

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2018;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-086**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2018 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**#4**

**RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur Richard Tanguay, maire n'est pas présent à la séance

Maylis Toulouse, pro mairesse :

- Madame Toulouse présente ses activités soit :
  - a) Ciel étoilé : moyens pour préserver les caractéristiques du Ciel étoilé
  - b) Fête de la pêche ce samedi
  - c) Séance d'informations publique sur le compostage ce 9 juin 2018
  - d) Ventes de garage autorisées cette fin de semaine
  - e) Semaine prochaine ; collecte des gros rebuts (12-13 et 14 juin)
  - f) Fête Nationale parc de l'aréna (fin de semaine du 24 juin)

Présentation des activités des membres du conseil à la séance régulière par :

- Joanne Leblanc
- Daniel Sabourin
- Pierre Bergeron
- Denis Rondeau
- Daniel Groleau

#5

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Création d'un bureau de projets ; engagement de Monsieur Mokhtar Saada
- Corporation Sports Loisirs Weedon : poste coordonnateur
- Signature de l'acte notarié pour l'exploitation de la gravière (2<sup>e</sup> Rang Sud)
- Cession des droits de premier acheteur à MYM
- Opération de nivelage du gravier sur les chemins

#6

**INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Inondation : conseils aux citoyens sur les mesures qui doivent être prises par eux
- Document sur les inondations transmises à Monsieur Robert Vallée
- Feux d'artifices et lanternes chinoises : danger pour le feu
- Circulation sur le 2<sup>e</sup> Rang Sud
- Calcium liquide pour les chemins actifs
- Pancartes sur le terrain de balle

#7

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDERANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-087**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **193 272.26\$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	51 939.15 \$
Opérations courantes à payer :	<u>141 333.11 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>193 272.26 \$</b>
Salaires payés :	<u>64 396.36 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>257 668.62 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 05-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8**            **DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien de spécifique à noter.

**#9**            **RÉSOLUTIONS**

**#9.1**        **ADMINISTRATION**

**9.1.1**      **ENGAGEMENT – CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller en développement économique, Monsieur Fabian Garcia, a quitté ses fonctions le 2 mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QU’** un concours pour la sélection d’un nouveau conseiller en développement économique a été lancé en mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QU’** un comité de sélection a convoqué sept (7) candidats en entrevues et est maintenant en mesure de procéder à une recommandation au conseil ;

**2018-088**            IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la nomination de Monsieur Mokhtar Saada à titre de conseiller en développement économique de la municipalité de Weedon à compter du 5 juin 2018 ;

QUE le conseil autorise Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général à signer le contrat de travail de Monsieur Saada dont les conditions ont été établies lors du caucus du 28 mai 2018 ;

**ADOPTÉE**

**9.1.2**      **CONTRAT – RESPONSABLE DES EAUX À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Daniel Mercier est engagé depuis le 16 juin 2016 à titre responsable des eaux à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QU’** une mise à jour du contrat de Monsieur Mercier doit être faite relativement aux besoins municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-089**            IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande au directeur général de préparer le nouveau contrat de travail de Monsieur Daniel Mercier à titre de responsables des eaux à temps partiel.

**ADOPTÉE**

**9.1.3 PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION**

**2018-090**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Daniel Sabourin, conseiller et Madame Joanne Leblanc, conseillère soient autorisés à participer au colloque « Tous en Action pour la Saint-François » organisé par l'organisme COGESAF dans le cadre du mois de l'eau.

**ADOPTÉE**

**9.1.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE COMPOSTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** des partenaires du milieu soit; l'entreprise Coup de Pousse, Englobe et FEVE (festivals et événements verts de l'Estrie) ont demandé la participation de la municipalité afin de tenir une séance d'information destinée au public concernant le compostage ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité de bonifier l'information aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-091**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'octroyer une somme de 700\$ prélevée à même le poste budgétaire no. 02-130-00-341 afin de soutenir les partenaires dans la démarche d'information destinées aux citoyens de Weedon.

**ADOPTÉE**

**9.1.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME WEEDON ACCUEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Weedon Accueil a pour mission de mettre en place des activités permettant d'accueillir les nouveaux résidents à Weedon ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Weedon Accueil tient, annuellement, un souper auquel participent les nouveaux arrivants, les membres de l'organisme, les élus de la municipalité et d'autres partenaires du milieu;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-092**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

D'octroyer une somme de 60\$ en bons d'achat de commerces du milieu en guise de cadeaux à remettre aux nouveaux arrivant lors de la tenue du souper annuel qui se tiendra le 8 juin prochain.

QUE cette somme de 60 \$ soit prélevée à même le poste budgétaire no. 02-130-00-341.

**ADOPTÉE**

**#9.2 TRAVAUX PUBLICS**

**9.2.1 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant les numéros 2018-02 pour abat-poussière, conformément aux lois en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 23 mai 2018 à 11h00 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-093**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2018	
<b>Abat-poussière</b>	ballot 80 à 87%
Sel Warwick	<b>419.00 \$ / ballot (T.M.)</b>
Somavrac	486.00 \$ / ballot (T.M.)

QUE concernant l'abat-poussière, le prix inclut le transport sur palettes par le fournisseur ;

QUE les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à l'achat d'abat poussière pour un montant approximatif de 65 000 \$ en respectant toutefois les sommes prévues au budget.

**ADOPTÉE**

**9.2.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES  
LOCALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Haut-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Weedon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-094**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Weedon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les règles d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au MTQ et à Monsieur Ghislain Bolduc, député.

**ADOPTÉE**

## **#9.3 LOISIRS**

### **9.3.1 COORDONNATEUR EN LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Billy Filion-Gagné est engagé à titre d'agent en loisirs et vie communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de Monsieur Billy Filion-Gagné est complétée ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y lieu d'embaucher Monsieur Billy Filion-Gagné au poste de coordonnateur en loisirs et vie communautaire à la municipalité de Weedon ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-095**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil demande au directeur général de préparer le contrat de travail de Monsieur Billy Filion-Gagné à titre de coordonnateur en loisirs et vie communautaire.

QUE l'engagement à la municipalité de Weedon soit conditionnel à l'acceptation du conseil d'administration de la Corporation Sports Loisirs Weedon.

**ADOPTÉE**

### **9.3.2 SOUTIEN AU PROJET DUDSWELL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

**CONSIDÉRANT QUE** le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme *Fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme *Fais place au plein air* comporte deux volets, soient les volets Local et Collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dudswell souhaite aménager une descente à l'eau ainsi que de se procurer des kayaks, « Paddleborads » et gilets de sauvetage pour un investissement d'environ 22 000 \$ afin d'améliorer son offre d'activités de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dudswell souhaite déposer un projet au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif;



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dudswell est ouverte à rendre disponible gratuitement ses équipements et installations nautiques pour tous les SAE de la MRC du Haut-Saint-François si elle obtient un soutien financier du programme *Fais place au plein air*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-096**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon appuie le dépôt du projet de la municipalité de Dudswell au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif.

**ADOPTÉE**

#### **#9.4 RÈGLEMENTS**

##### **9.4.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2018-068 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Daniel Groleau, conseiller au district no. 4, que, lors d'une séance ultérieure, le règlement portant le numéro #2018-068 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Weedon sera adopté afin de l'adapter aux règles de gestion de la Loi 122 et ainsi autoriser l'octroi des contrats assujettis à l'article 936 du Code municipal du Québec soit ceux pouvant être conclu de gré à gré et n'excédant pas une dépense de 99 999 \$.

##### **9.4.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT #2018-069 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2016-044 PORTANT SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Daniel Sabourin, conseiller au district no. 2, que, lors d'une séance ultérieure, le règlement portant le no. 2018-069 sera adopté afin d'abroger le règlement no. 2016-044 et portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, de manière à modifier le tableau de l'article 3.1 et ainsi autoriser le directeur général à engager des dépenses de gré à gré n'excédant pas 50 000 \$.

##### **9.4.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2018-070 DÉCRÉTANT LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) TRONÇONS DE RUE DANS LE QUARTIER DURABLE SPÉCIFIQUEMENT SUR LES LOTS #6 164 750, #6 164 751 ET #6 164 752**

**AVIS DE MOTION** est donné par Madame Joanne Leblanc, conseiller au district no. 3, que, lors d'une séance ultérieure, le projet de règlement d'emprunt no. 2018-070 décrétant la construction de deux (2) tronçons de rue dans le quartier durable spécifiquement sur les lots #6 164 750, #6 164 751 et #6 164 752 sera adopté.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier.

**9.4.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2018-071 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Pierre Bergeron, conseiller au district no. 1, que, lors d'une séance ultérieure, règlement no. 2018-071 relatif à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

**9.4.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2018-067 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET DÉTERMINATION DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**2018-097** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le projet de règlement #2018-067 portant sur les plans d'implantation et d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement #2018-067 le 9 juillet 2018, à compter de 19 h 30, au bureau municipal situé au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon.

**#10 VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet pour ce point.

**#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune information supplémentaire pour ce point.

**#12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens posent des questions et obtiennent réponses de la promairesse.

**#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2018-098** À 21 h 22, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Maylis Toulouse  
Mairesse suppléante